



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2022-592

Objet : désignation d'un avocat et signature d'un protocole avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande Couronne de la Région Ile-de-France – Référé expertise rue Morte bouteille.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-11-25/08 en date du 25 novembre 2020 relative à la mise à disposition d'un avocat, conseils juridiques dans le cadre d'une convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande Couronne de la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT l'assignation en référé n° RG 22/00925 en intervention forcée devant le Tribunal Judiciaire de Versailles délivrée par M. et Mme Albert, visant à solliciter la désignation d'un expert judiciaire dans le cadre d'un sinistre survenu 9 rue Morte Bouteille,

CONSIDÉRANT la signification de l'assignation faite à la Commune et la nécessité de représentation de cette dernière par un avocat,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le protocole avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la Région Ile-de-France, désignant le Cabinet BVK Avocats Associés – post office building- 8 avenue de Paris 78000 VERSAILLES.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 03/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221010-DEC_2022_592-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

acte affiché du 10/10/2022 au 13/12/2022

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr